



DELIBERATION N° 06/2024
OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS

Membres en exercice	20
Membres présents	13
Pouvoirs	3
Votes :	
Pour	16
Contre	0
Abstentions	0

Réunion du 12 mars 2024



Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le



ID : 025-200066264-20240312-D06_2024-DE

Le Conseil d'administration de l'Agence départementale d'appui aux territoires, convoqué le 26 février 2024, s'est réuni le 12 mars 2024 à 10h, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN, Présidente de l'ADAT.

Etaient présents les membres de l'Agence suivants :

Gabriel BAULIEU, Olivier BILLOT, Elisabeth BROSSARD, François CUCHEROUSSET, Marie-Christine DURAI, représentant Damien CHARLET, Raphaël KRUCIEN, Michel LAURENT, Valérie MAILLARD, représentant Michel VIENET, Thierry MAIRE DU POSET, Daniel PERRIN, Charles PIQUARD, Martine VOIDEY

Etaient excusés les membres de l'Agence suivants :

Marie-Noëlle BIGUINET, Marie-France BOTTARLINI, Christian BRAND, Damien CHARLET, représenté par Marie-Christine DURAI, Marie-Laure DALPHIN, André-Marie DEPOUTOT (pouvoir à Christine BOUQUIN), Magali DUVERNOIS, Géraldine LEROY (pouvoir à Raphaël KRUCIEN), Patricia LIME-VIEILLE, Géraldine TISSOT-TRULLARD (pouvoir à Thierry MAIRE DU POSET), Thierry VERNIER, Michel VIENET, représenté par Valérie MAILLARD

VU le Code général des collectivités territoriales

Suite au vote du Compte administratif 2023, les membres du Conseil d'administration

DECIDENT à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

- Excédent de fonctionnement de 546 959.92 € à affecter à l'article 002
- Excédent d'investissement de 92 906.05 € à affecter à l'article 001

La Présidente de l'ADAT,


Christine BOUQUIN